

AVIS CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2017-E-001

Séance du 09 mars 2017

Concernant le dossier de demande d'autorisation de modification des travaux de restauration de la montagne du Mont dans la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy

Lors de sa séance plénière du 09 mars 2017, le CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes a donné un **avis favorable**, à la demande d'autorisation de modification des travaux de restauration de la montagne du Mont dans la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy. Cet avis est motivé par les éléments évoqués ci-dessous.

Compte tenu de l'importance et de l'intérêt du programme de restauration écologique et paysagère de la Montagne du Mont, des difficultés rencontrées pour l'exploitation forestière, de la nécessité subséquente de l'utilisation d'une piste empierrée pour l'évacuation des bois et du fait que la suppression de la piste puis sa re-crédation pour la 2^e phase de travaux auraient des impacts plus graves sur l'environnement, le CSRPN est favorable à la demande d'autorisation de modification des travaux de restauration de la Montagne du Mont dans la RNN de Chastreix-Sancy.

Cet avis favorable est proposé sous réserve que toutes les dispositions réglementaires et pratiques (barrières, signalétique, etc.) soient prises pour que le maintien de cette piste empierrée ne conduise pas à une surfréquentation de cet accès à la RNN.

Enfin, le CSRPN tient à rappeler le caractère temporaire de cette piste située en réserve naturelle nationale, aussi, cette autorisation n'est renouvelée que pour une durée de cinq ans.

le Président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

